

A Geno Technology, Inc. (USA) brand name

# **Safety Data Sheet**

Cat. # RC-095

Sodium Phosphate (Dibasic)

Size: 500g





#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : chlorure d'ammonium

Nom chimique : disodium hydrogenorthophosphate

 N° CE
 : 231-448-7

 N° CAS
 : 7558-79-4

 Code du produit
 : 250S

Type de produit : Matière pure, Substance hygroscopique. Les mesures préventives s'appliquent uniquement

à la substance à l'état sec

Formule brute : Na2HPO4

Synonymes : ACETEST / anhydrous sodium acid phosphate / dibasic sodium phosphate / disodium acid

phosphate / disodium acid phosphate, anhydrous / disodium hydrogen phosphate / disodium hydrogenorthophosphate / disodium hydrophosphate, anhydrous / disodium monohydrogen phosphate / disodium monohydrogen phosphate, anhydrous / disodium orthophosphate / disodium orthophosphate, anhydrous / disodium phosphate / disodium phosphate / disodium phosphate / disodium phosphate, anhydrous / disodium phosphoric acid / disodium phosphoric acid, anhydrous / DSP (=disodium phosphate) / DSP (=disodium phosphate), anhydrous / E339(b) food grade / exsiccated sodium phosphate / fema number 2398 / phosphate of soda / phosphoric acid disodium salt, anhydrous / phosphoric acid, disodium salt / secondary-

sodium phosphate / secondary-sodium phosphate, anhydrous / secondary-sodiumorthophosphate, anhydrous / sec-sodium phosphate / soda phosphate / sodium hydrogen phosphate / sodium monohydrogen orthophosphate, anhydrous / sodium monohydrogen phosphate / sodium orthophosphate, mono-H / sodium orthophosphate,

secondary- / sodium phosphate, dibasic / sodium phosphate, dibasic, anhydrous / sodium phosphate, exsiccated, anhydrous

Groupe de produits : Matière première

n° BIG : 10787

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Industrie alimentaire: additif

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences

9800 Page Avenue

63132-1429 Saint Louis - United States

T 800-628-7730 - F 314-991-1504

 $\underline{technical@GBiosciences.com} - \underline{www.GBiosciences.com}$ 

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec 1-800-424-9300 (USA/Canada), +1-703-527-3887 (Intl)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 7558-79-4 (N° CE) 231-448-7	100	Non classé

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après ingestion

: En cas de malaise, consulter un médecin.

: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin /

service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Prendre la victime à un médecin si l'irritation

persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer à l'eau. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.

: Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau

à boire. Ne pas faire vomir. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: EXPOSITION AUX CONCENTRATIONS ÉLEVÉES: Tousser.

Symptômes/effets après contact avec la peau Symptômes/effets après contact oculaire

: Slight irritation.

: Slight irritation.

Symptômes/effets après ingestion

: APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Irritation de la muqueuse gastrique / intestinale. Vomissement. La nausée. Douleur abdominale. La diarrhée. Changement dans la composition de taux sanguin / sang. Action cardiaque lente. Faible pression artérielle.

Symptômes chroniques

: PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Peau rouge, Peau sèche.

Démangeaisons.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie Produits de décomposition dangereux en cas

: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible. : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

d'incendie

Mesures de précaution contre l'incendie

: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

Protection en cas d'incendie

: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Des gants. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé.

Procédures d'urgence

: Marquez la zone de danger. Prevent dust cloud formation, e.g. by wetting. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés.

Mesures antipoussières

: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

## 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau.

5/11/2017 (Version: 1.1) FR (français) 2/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Procédés de nettoyage : Arrêtez le nuage de poussière en humidifiant. Mettre le solide répandu dans des récipients

de fermeture. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les

vêtements après avoir manipulé.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Mesures d'hygiène

: Eviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Conserver le récipient bien fermé.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : Conserver à température ambiante

: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur. Chaleur et sources d'ignition Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: acides (forts). water/moisture.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à

température ambiante. Satisfaire aux exigences légales.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. étanche. sec. nettoyer. correctement étiquetés. satisfaire

aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : SUITABLE MATERIAL: papier. textile. matériel synthétique. MATERIAL TO AVOID:

aluminium. le fer.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

**DNEL/DMEL (Travailleurs)** 

A long terme - effets systémiques, inhalation 4.07 mg/m<sup>3</sup>

**DNEL/DMEL (Population générale)** 

A long terme - effets systémiques, inhalation 3.04 mg/m<sup>3</sup>

PNEC (Eau)

PNEC (STP)

PNEC aqua (eau douce) 0.05 mg/l 0.005 mg/l

PNEC aqua (eau de mer)

PNEC station d'épuration 50 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: neoprene. PVC

#### Protection des mains:

Des gants

#### Protection oculaire:

Safety glasses. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

## Protection des voies respiratoires:

Dust production: dust mask with filter type P1

5/11/2017 (Version: 1.1) 3/7 FR (français)

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Solide cristallin. Poudre. Céréales.

Masse moléculaire : 141.98 g/mol Couleur : Incolore à blanc.

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 9 (1 %)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : 240 °C

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Not applicable

Point d'éclair : Not applicable

Température d'auto-inflammation : Not applicable

Température de décomposition : 240 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : < 0.1 hPa (20 °

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : < 0.1 hPa (20 °C)

Densité relative de vapeur à 20 °C : Not applicable

Densité relative : Non applicable

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Eau: 12 g/100ml

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

SADT : Not applicable

Teneur en COV : 0 %

Autres propriétés : Hygroscopic. Substance a réaction de base.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Reacts violently with (some) acids.

## 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopic.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

chlorure d'ammonium (7558-79-4)		
DL50 orale rat	17000 mg/kg (Rat, Oral)	
DL50 cutanée rat	> 7940 mg/kg (Rat, Dermal)	

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

comonno da regionione (OL) il 1001/2000 (ILL/1011) tore	que meame par le riegie
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
	pH: 9 (1 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
	pH: 9 (1 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Non-toxic if swallowed (LD50 oral, rat > 5000 mg/kg). Non-toxic in contact with skin (LD50 skin> 5000 mg/kg). Slightly irritant to skin. Slightly harmful by inhalation. Slightly irritant to respiratory organs. Slightly irritant to eyes.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

		_	-	-		
1	2.1	 0	ΧI	CI	te	

Ecologie - eau

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

: Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009). Ecologie - air

: Pas dangereux pour les poissons. Polluant d'eau doux (eau de surface). Peut provoquer

une eutrophisation. Légèrement nocif pour les bactéries. Slightly harmful to crustacea.

modification du pH.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

ch	nlorure d	l'ammonium	(7558-79-4)
----	-----------	------------	-------------

CL50 poisson 1 > 2400 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 48 h, Leuciscus idus)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (7558-79-4)		
Biodégradabilité: non applicable.		
Not applicable		

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## chlorure d'ammonium (7558-79-4)

Potentiel de bioaccumulation Not bioaccumulative

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Méthodes de traitement des déchets.

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages

: Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Supprimer dans un vase autorisé (Classe I). Précipiter / rendre insoluble.

Indications complémentaires

: Can be considered as non hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 01 - emballages en papier/carton

15 01 02 - emballages en matières plastiques

15 01 09 - emballages textiles

06 03 14 - sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03

13

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) (REACH

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

adn

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

**Transport maritime** 

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

Transport par voie fluviale

Règlementations du transport (ADN) : Non soumis

**Transport ferroviaire** 

Règlement du transport (RID) : Non soumis

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Sodium Phosphate (Dibasic) is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sodium Phosphate (Dibasic) is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Énuméré sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Non soumis aux exigences en matière de rapports de l'article 313 de la LEP des États-Unis Inscrite sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Fiche de données de sécurité valable pour les régions

: FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit